

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GALAN**  
**Séance du 14 novembre 2025**

N°38/2025

**Objet : D.E.T.R. 2026 – Acquisition de 8 cases de columbarium**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze novembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine LABAT (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 07 novembre 2025

Présents : LABAT Martine, HOLUBOWICZ Serge, BOUSSIER Jean-Yves, SOYER William, MORLAIS Jean-Claude, LORIN-BIRD Geoffrey, STREET Christian, BOUSSIER Claire.

Absents excusés : BASTIN Dona, BRILLOUET Jean, LAPEYRE Laurent, CAZENAVE Jean-Marie

Procurations de vote : BASTIN Dona à LORIN-BIRD Geoffrey  
CAZENAVE Jean-Marie à LABAT Martine

BRILLOUET Jean à BOUSSIER Jean-Yves  
LAPEYRE Laurent à SOYER William

A été nommé secrétaire : Monsieur BOUSSIER Jean-Yves

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a plus de cases de columbarium libres au cimetière et qu'il est donc nécessaire de compléter les 5 cases existantes en granit rose de Bretagne par des cases supplémentaires.

Elle donne lecture du devis estimatif établi par la SARL FAULONG 65230 CAMPUSAN pour ajout de 8 cases supplémentaires à poser sur celles d'origine pour un montant de 8 304 € H.T. et propose d'inscrire ce programme pour 2026.

Elle propose le plan de financement suivant :

• D.E.T.R.:	4 152 €	(50 %)
• Autofinancement	4 152 €	(50 %)
<b>TOTAL</b>	<b>8 304 €</b>	

Elle demande que ce dossier fasse l'objet d'une demande d'aide auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2026.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- Vu l'exposé du Maire
- Approuve le devis estimatif de la SARL FAULONG. pour un montant total HT de 8 304 €,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise son Maire à déposer le dossier auprès du service concerné de la Préfecture pour solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux 2026,
- Décide de prévoir le financement au budget primitif 2026

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Martine LABAT, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 19/11/2026  
et publication le 14/11/2026

Jean-Yves BOUSSIER, Secrétaire de séance

